



Conférence EAFC – Actualités de la recherche en sociologie de la déviance

01/06/26

Objectifs de la conférence

- Rappeler différents « gestes » sociologiques qui empruntent à la sociologie de la déviance (particulièrement celle de Becker)
- Proposer un panorama organisé de différents travaux qui s'inspirent de démarches propres à la sociologie de la déviance
- Montrer comment la sociologie de la déviance constitue une boîte à outils intéressante pour construire des modèles d'interprétation des phénomènes de « désordres », de « dysfonctionnement » au sein d'une société
- Mettre à disposition :
 - des trames de cours pour approfondir une dimension propre au raisonnement sociologique de la déviance
 - des ressources utilisables à des fins pédagogiques pour montrer/incarner les raisonnements propres à la sociologie de la déviance : des extraits des références citées, des extraits de matériaux, des situations fictives, etc.

Introduction

- A la recherche de la sociologie de la déviance...
 - Pas un sous-champ unifié de la recherche sociologique française, peu identifiable (une revue, un sociologue Albert Ogien qui a fait un manuel)
 - Pas une « école » à proprement parler : plusieurs auteurs américains en référence, des appropriations françaises disséminées dans plusieurs sous-champs de la discipline
 - Plutôt une manière de penser des problèmes qui se posent dans une société, qui s'avère typique des raisonnements sociologiques, et qui, de ce fait, « circule » facilement, sans qu'il y ait parfois de références explicites.

Introduction

- Quelques fondements de la sociologie de la déviance :
 - Le refus de la division entre le « normal » et le « pathologique » et le partage des objets entre discipline (le « Yalta épistémologique »)

Introduction

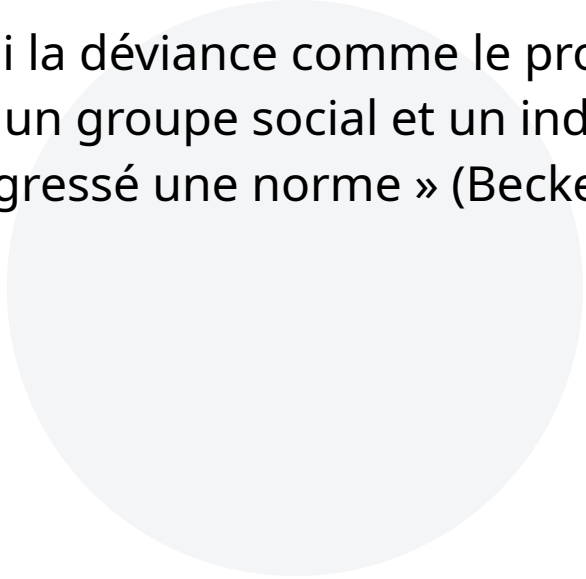
« Supposer que le comportement que l'on étudie est parfaitement sensé, mais que ce sens nous échappe pour le moment, est en général une bonne alternative sociologique à l'hypothèse [...] de la folie [...]. En termes d'analyse, cela signifie que chaque fois que nous découvrons quelque chose qui nous semble si étrange et si incompréhensible que la seule explication que nous puissions en donner est une version quelconque de « Ils doivent être fous », nous devrions systématiquement suspecter que nous manquons grandement de connaissances sur le comportement que nous étudions. Il vaut mieux supposer que tout cela a un sens et en rechercher la signification » (H. S. Becker, Les Ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales, cité dans Darmon, 2008, p. 9)

Introduction

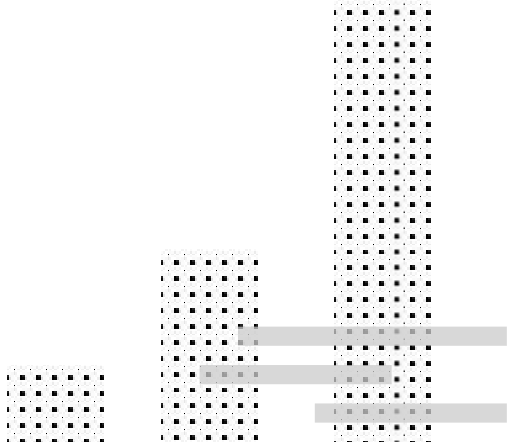
- Quelques fondements de la sociologie de la déviance :
 - Le refus de la division entre le « normal » et le « pathologique » et le partage des objets entre discipline (le « Yalta épistémologique »)
 - Des approches nécessairement empiriques : se donner les moyens de saisir des points de vue de celles et ceux qualifié·es de déviant·es
 - Un cadre de pensée radicalement relationnel, l'inversion du sens commun et le glissement de l'objet à étudier : de l'individu déviant à la réaction sociale qui produit la déviance



Introduction



« Je considérerai la déviance comme le produit d'une transaction effectuée entre un groupe social et un individu qui, aux yeux du groupe, a transgressé une norme » (Becker, 1985, p. 33)



Introduction

« [La déviance] est créée par la société. Je ne veux pas dire par là, selon le sens habituellement donné à cette formule, que les causes de la déviance se trouveraient dans la situation sociale du déviant ou dans les « facteurs sociaux » qui sont à l'origine de son action. Ce que je veux dire, c'est que les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance, en appliquant ces normes à certains individus et en les étiquetant comme des déviants. De ce point de vue, la déviance n'est pas une qualité de l'acte commis par une personne, mais plutôt une conséquence de l'application, par les autres, de normes et de sanctions à un « transgresseur ». Le déviant est celui auquel cette étiquette a été appliquée avec succès et le comportement déviant est celui auquel la collectivité attache cette étiquette » (Becker, 1985, p. 32-33).

Introduction

- Les implications d'une définition : un raisonnement à la fois relationnel et processuel
 - La déviance n'existe qu'au regard des normes qui organisent les comportements des individus d'un même groupe social
 - La déviance est le produit des réactions des autres à l'acte d'une personne et non l'acte transgressif en lui-même
 - ce en quoi on peut parler d'une définition « relationnelle » de la déviance

Introduction

- Les implications d'une définition : un raisonnement à la fois relationnel et processuel
 - La déviance procède d'un « étiquetage », c'est-à-dire d'un processus de désignation d'un individu par la société ou par un groupe social à l'intérieur de cette société
 - Le devenir déviant peut être modélisé par une succession de séquences ou de phases, appelée « carrière », et le passage par les premières est nécessaire au passage dans les suivantes, et ne dépend pas des motivations des individus mais de l'environnement et de conditions sociales
 - on n'est pas déviant, on le devient (au cours du processus); d'où un raisonnement « processuel »

1 - Un panorama organisé en six problèmes de déviance

Un cours de 6 séances organisé autour de 5 questions :

- a) Les déviances comme réalités historiques
- b) La fabrique sociale des normes
- c) Des apprentissages sociaux qui exposent aux jugements
- d) Étiquetages et rapports sociaux de classe, de genre et de race
- e) Penser les déviances comme processus à l'aide du concept de carrière

a) Les déviations comme réalités historiques

- Quelques mises en perspectives qui permettent de « dé-pathologiser » des questions aujourd'hui ou jusqu'il y a peu « propriétés » de la psychologie dans le partage des disciplines :
 - Les mêmes comportements ne sont pas codés ou interprétés par la société de la même façon selon les époques ; la frontière entre le « normal » et le « pathologique » est mouvante
 - Les diagnostics ont une histoire, ils s'ancrent dans des contextes socio-historiques
 - Les diagnostics sont le produits de l'action d'« entrepreneurs de morale »

a) Les déviances comme réalités historiques

- Un parcours construit autour de la lecture serrée de deux trames socio-historiques au cours desquels la folie et l'anorexie ont fait l'objet de lectures différentes (et donc renvoyaient à des réalités sociales distinctes)
 - Les anorexiques ont-elles toujours existé ? (Muriel Darmon)
 - Comment le rapport des sociétés occidentales à la folie s'est-il transformé ? (Michel Foucault)
 - mais des questions qui « fonctionnent » avec tout type de diagnostic ou d'étiquetage : l'homosexualité, la transidentité, les « HPI », les catégories de déviances scolaires, les « troubles du comportement », etc.

b) La fabrique sociale des normes

- Un parcours construit sous forme de classe inversée à partir de questions sur la lecture de 5 textes différents :
 - Howard S. BECKER (2012), « Chapitre 7. L'imposition des normes », dans *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, pp. 145-170.
 - Howard S. BECKER (2012), « Chapitre 8. Les entrepreneurs de morale », dans *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, pp. 171-188 ;
 - Lilian MATHIEU (2005), « Repères pour une sociologie des croisades morales », *Déviance et société*, vol. 29, pp. 3-12.
 - Sébastien ROUX (2010), « Thaïlande. La naissance d'une cause : la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants, des années 1980 à nos jours », dans Véronique BLANCHARD et al. *Les jeunes et la sexualité*, Autrement, Paris, pp. 280-287.
 - Patrick HEBBERECHT (1985), « Le processus de criminalisation primaire », *Déviance et société*, vol. 9, n°1, pp. 59-77.

b) La fabrique sociale des normes

- La mise en perspective de ces 5 textes poursuit plusieurs objectifs :
 - Analyser les processus de production ou d'imposition de nouvelles normes, dans ce qu'ils ont de commun et dans ce qui les différencient
 - Questionner la dimension morale de cette fabrique sociale de norme (à l'aide des concepts de « croisade morales » ou d'« entrepreneurs de morale »)
 - Analyser ces processus pour un type de norme particulier, les normes pénales, à l'aide du concept de « criminalisation primaire » et appréhender les différentes théories du droit pénal
- + une application dans le cadre d'une commande de l'observatoire des violences faites aux femmes 44 sur les violences conjugales en milieu rural : analyser la fabrique locale des normes en matière de violences faites aux femmes

c) Des apprentissages sociaux qui exposent aux jugements

- Au plus proche des situations de transgressions de normes, au plus proche des individus parfois tout juste étiquetés, parfois pas encore
 - Le commencement d'une carrière et ses conditions sociales de possibilité en question
- Partir d'un cas d'école : comment on devient fumeur de Marijuana...

c) Des apprentissages sociaux qui exposent aux jugements

... pour aborder plusieurs questions que pose le modèle d'apprentissage ou d'entrée dans des carrières déviantes, à partir des travaux de Muriel Darmon sur l'anorexie et de mes travaux de thèse sur l'entrée dans le trafic de drogues :

- Quand « commence » une déviance ? Le problème d'un regard nécessairement rétrospectif
- Commence-t-on toujours par une pratiques transgressive ? Est-on toujours initié par un groupe de pairs déviantes ? Apprendre à regarder ailleurs que sur le front de la pratique étiquetée comme déviant
- Les conditions sociales de possibilité des premiers apprentissages, l'exemple des engagements premiers dans la vente de drogue
- De la « motivation » et l'« engagement » à la disposition pour une pratique déviant : quand les habitudes s'inscrivent dans le temps et dans le corps.



d) **Étiquetages et rapports sociaux de classe, de genre et de race**

- Examiner comment les étiquetages opèrent et comment varient-ils ?
- Comment sont-ils sensibles aux rapports sociaux autant qu'ils contribuent à les produire ?

d) Étiquetages et rapports sociaux de classe, de genre et de race

- Le cas des étiquetages opérés par les professionnelles de la Protection maternelle infantile, dont le travail est analysé par Delphine Serre : quand le genre, la classe et la race façonne des manières différenciées d'étiqueter les bébés et les relations parents/enfants observées par les professionnelles
- Prendre le cas de la justice pénale des mineur·es pour analyser :
 - Deux niveaux de sélectivité sociale emboîtés : les filtres d'entrée dans la chaîne pénale, puis à l'intérieur même de la justice des mineurs par une segmentation des parcours en son sein (mes travaux de thèse)
 - Une institution particulièrement sensible au genre et à la race (travaux d'Arthur Vuattoux)

d) Étiquetages et rapports sociaux de classe, de genre et de race

- La coconstruction des déviations, un exemple en milieu scolaire avec les travaux de Séverine Depoilly qui montre comment les réactions des étiqueté·es, différenciées selon leur appartenance de genre, contribue à orienter l'étiquetage

e) Penser les déviations comme processus à l'aide du concept de carrière

- Présentation du modèle de la carrière proposé par Becker :
 - Phase 1 : la transgression (cf. c)
 - Phase 2 : la poursuite de l'engagement
 - Phase 3 : l'étiquetage (cf. d)
 - Phase 4 : l'insertion dans un groupe déviant organisé
- Présentation d'une modulation du modèle avec l'analyse des carrières anorexiques proposée par Muriel Darmon

2 - Quand survient le « désordre »

Une notion non sociologique... à sociologiser !

a) La **double ambiguïté du « désordre »** :

- Ordre et désordre, les deux faces d'une même médaille ; des « ordres normatifs » pluriels dans la société ; des conflits de normes ordinaires et fréquents ;
- Comment qualifier les « désordres » ? Qu'est-ce qu'un désordre qualifié de « juvénile » par exemple ? Un désordre imputable à un jeune ? Ou un écart aux normes juvéniles ? Des interprétations opposées du « désordre »



Geste sociologique : révéler les logiques sociales à l'œuvre dans des scènes de conflits ou de « désordre »

“ Les conflits sont de précieux révélateurs des logiques sociales à l'œuvre au sein d'une réalité sociale. Ils sont des contextes d'exacerbation et d'explicitation des raisons des uns et des raisons des autres, ils poussent le ou la sociologue à tenter de se tenir à distance d'une posture normative ou d'arbitre pour se concentrer sur la mise au jour des ressorts de l'interaction, le fait de rendre compte les logiques sociales qui s'affrontent à travers l'interaction conflictuelle. ”

2 – Quand survient le « désordre »

Une notion non sociologique... à sociologiser !

a) La **double ambiguïté du « désordre »** :

→ de l'imputation et l'accusation (qualifier le fauteur de troubles) à un raisonnement relationnel (qualifier l'ordre normatif heurté, l'espace social dont le cours ordinaire est troublé)

→ invite à questionner les logiques propres, les normes de l'ordre social local (l'ordre scolaire, l'ordre familial, l'ordre juvénile, etc.) et celles qui lui sont extérieures et qui sont importées à l'occasion des scènes qui font « désordre »

2 – Quand survient le « désordre »

Exercices d'applications... comment qualifieriez-vous ces « désordres » ?

- Des jeunes garçons inscrits en 3e prépa-pro fument des joints à la pause au lycée pro : désordre « juvénile » ? « Scolaire » ?
- Un père agriculteur partage une bière avec son fils de 16 ans après sa journée au CFA : désordre « familial » ? « Juvénile » ?
- De jeunes garçons du même quartier se retrouvent dans un local poubelles pour regarder ensemble des revues pornographiques et se masturber ensemble : désordre « juvénile » ? « sexuel » ? « familial » ?
- Deux garçons balancent des boulettes de papier sur une fille au premier rang en cours de SVT, au bout d'un moment, celle-ci se lève, se retourne et lance à l'un d'eux : « vas-y bouffon ça t'amuse, retourne à la maternelle » : désordres « scolaire » ? « Juvénile » ?

2 – Quand survient le « désordre »

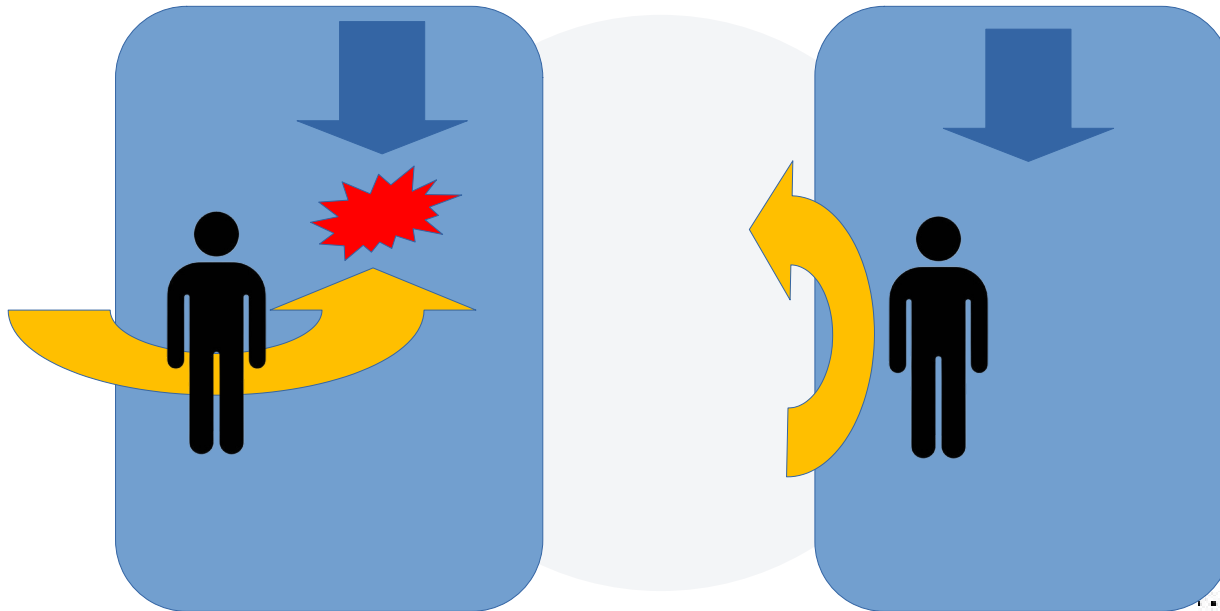
b) Les **trois temps de la production des « désordres »**

- 1^{er} temps : la rencontre avec une logique d'un autre « ordre »
→ des désordres « négatifs », des désordres « positifs »

La distinction renvoie à la dichotomie opérée par Delphine Serre, entre « désordres négatifs » et « désordres positifs » selon que les assistantes sociales cherchent à désigner « des actes ou des paroles qui n'auraient pas dû avoir lieu [ou] qui correspondent à l'inverse à des actes ou à des paroles qui devraient ou auraient dû avoir lieu ». « Désordres négatifs et positifs correspondent à deux types de déviations : transgression d'interdits et non-respect de certaines obligations » (Serre, p. 103-104).

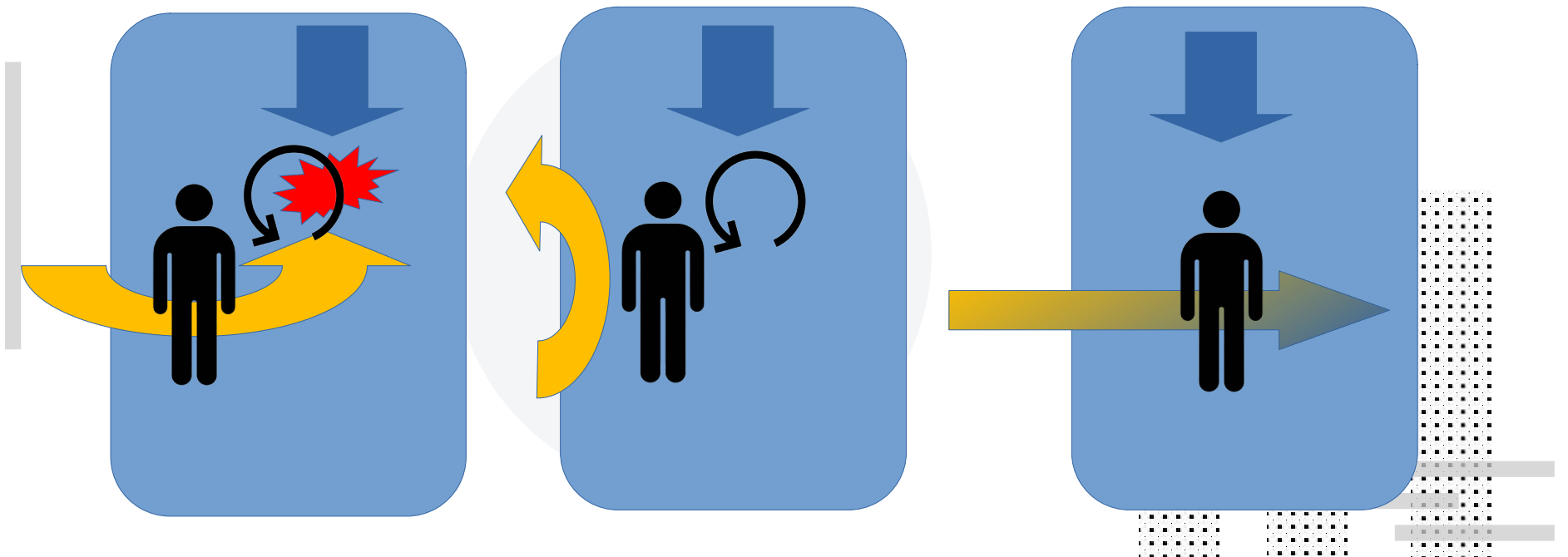
2 – Quand survient le « désordre »

- 1^{er} temps : la rencontre avec une logique d'un autre « ordre »
→ des désordres « négatifs », des désordres « positifs »



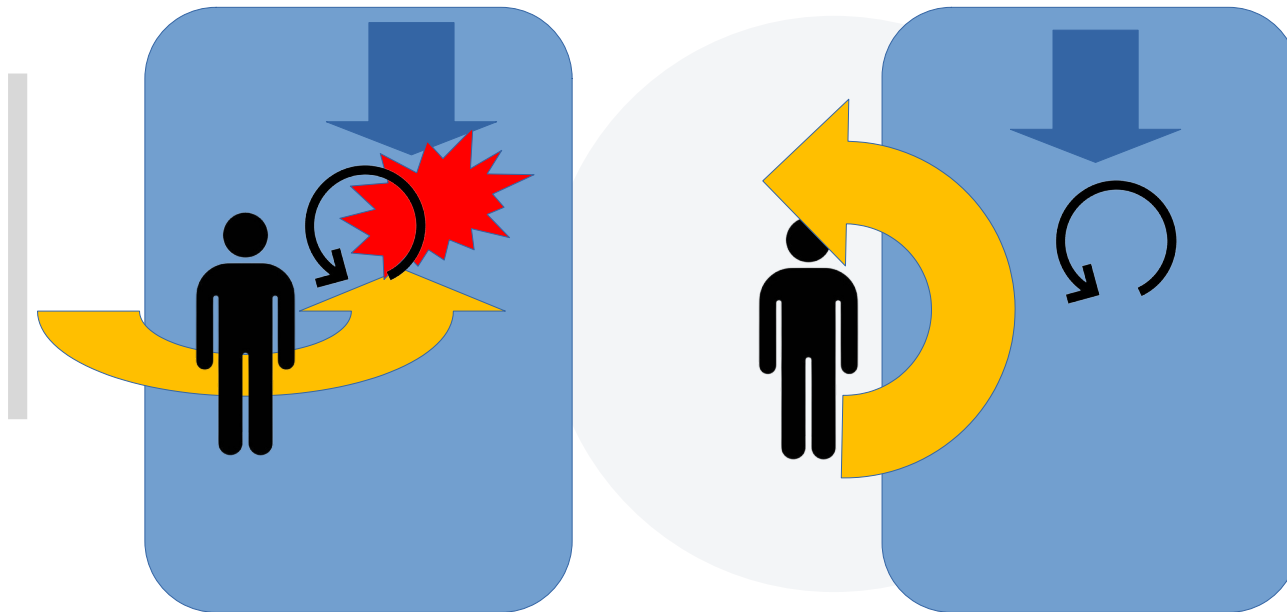
2 – Quand survient le « désordre »

- 2^e temps : la régulation
 - des pratiques de régulation pour un retour à l'ordre



2 – Quand survient le « désordre »

- 2^e temps : la régulation
 - Des régulations qui peuvent ne pas aboutir à un retour à l'ordre, voire à amplifier les « désordres ...

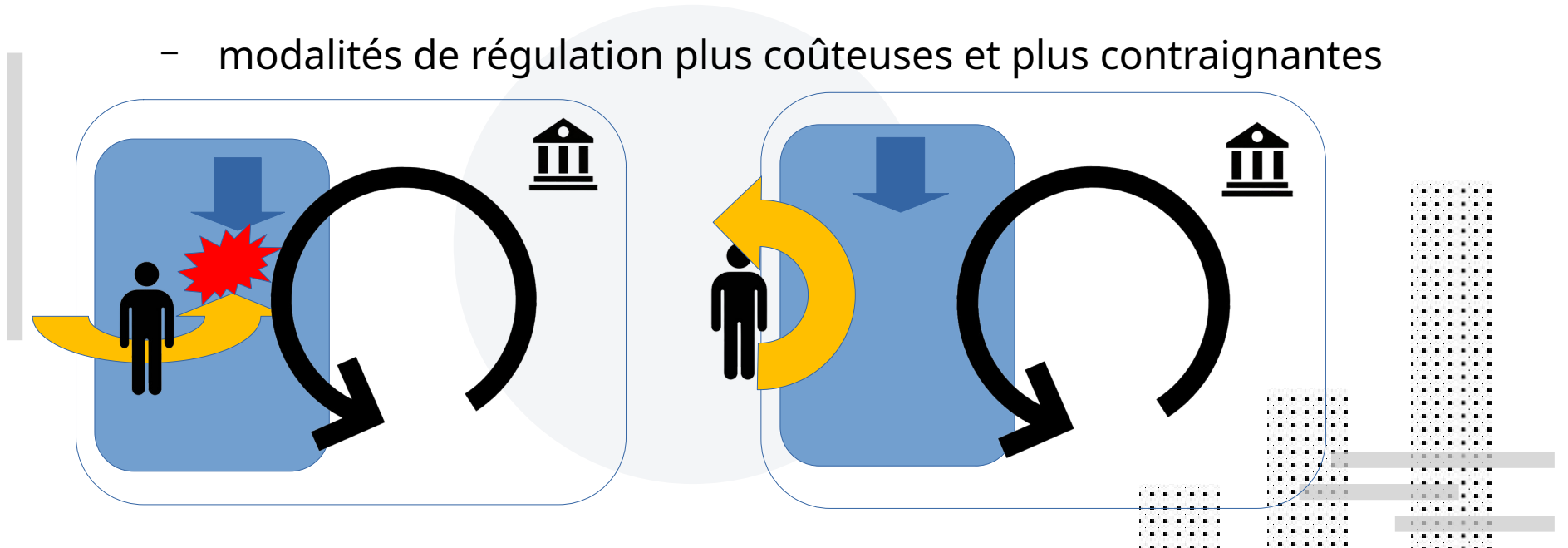


2 – Quand survient le « désordre »

- 2^e temps : la régulation
 - principe de gradation qui prévoit l'insuffisance des premiers paliers de régulation
 - Si les derniers niveaux de régulation sont efficaces, processus « désétiquetage » et suppression du « désordre »
 - Sinon, 3^e temps de la production du désordre

2 - Quand survient le « désordre »

- 3^e temps : la délégation de la régulation
 - traitement du « désordre » par un « ordre normatif » supérieur ou dominant
 - modalités de régulation plus coûteuses et plus contraignantes



2 – Quand survient le « désordre »

Pour conclure : trois remarques au sujet des « désordres »

- Pas nécessairement un rapport de succession entre les trois temps : parfois des régulations sans objet
- Parfois du temps écoulé entre les situations problématiques et leur traduction en termes de « désordres » : dissocier la situation de son interprétation et de son traitement
- Que signifie le « retour à l'ordre » ?!



3 – Un exemple d'application du modèle : la judiciarisation des « désordres » familiaux

a) 1^{er} temps : les **confrontations** à l'œuvre

- Des soustractions (désordres positifs) et des confrontations (désordres négatifs) à l'ordre familial populaire
- ... aux ressorts multiples

3 – Un exemple d'application du modèle : la judiciarisation des « désordres » familiaux

b) 2^e temps : les **régulations** des désordres familiaux

- Des modes populaires d'exercice de l'autorité qui reposent :
 - Sur le contrôle direct des comportements
 - Sur des sanctions immédiates et contextualisées
 - Rétribution / privation matérielle
 - Territorialisation et assignation des corps (enfermer, interdire l'accès), intervention directe sur les corps
 - Punir par le travail répétitif, inutile et contraignant

3 – Un exemple d'application du modèle : la judiciarisation des « désordres » familiaux

b) 2^e temps : les **régulations** des désordres familiaux

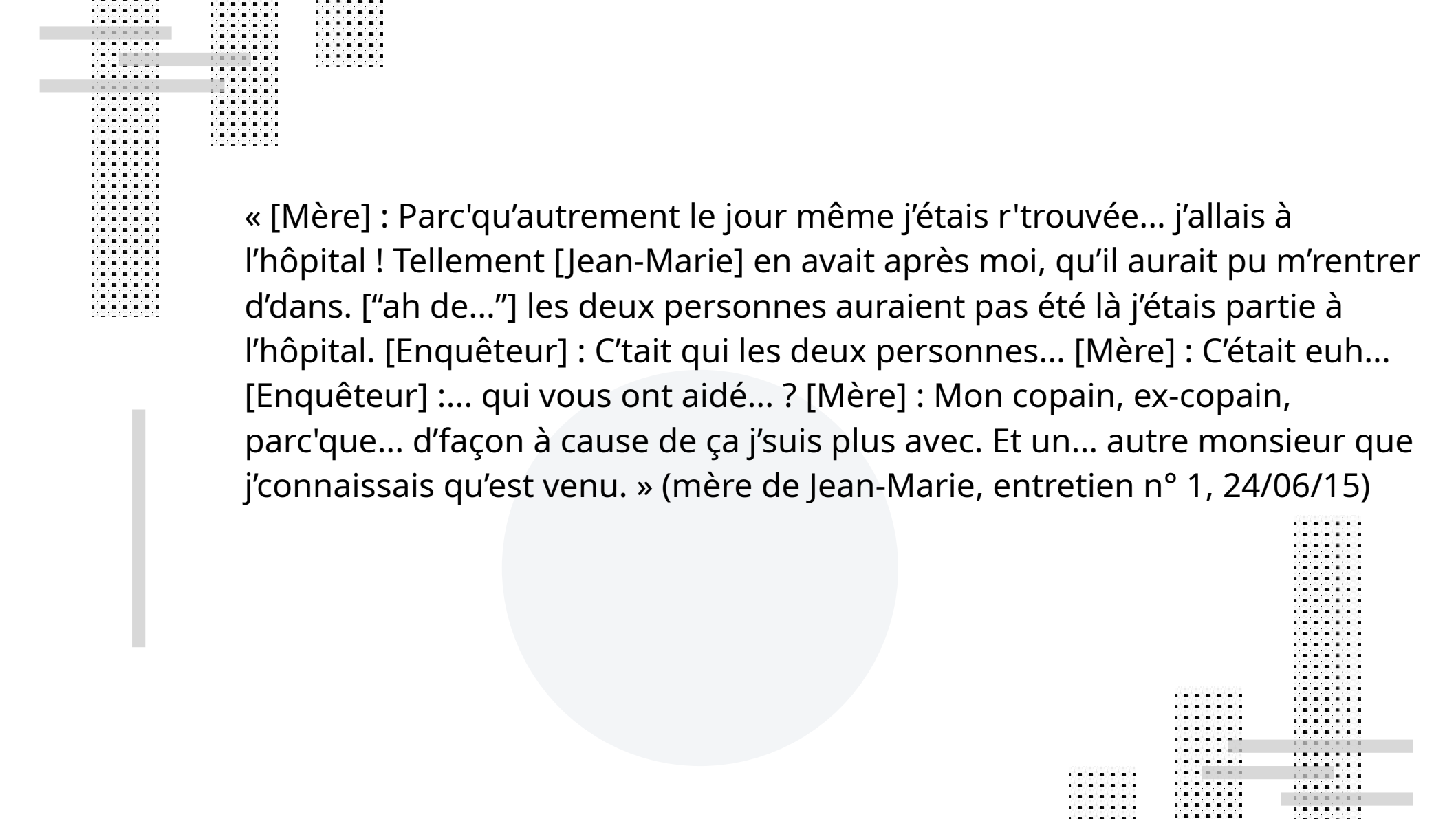
- Des modes d'exercice de l'autorité affaiblis et qui montrent leurs limites :
 - Un encadrement parental fluctuant et éprouvé par les difficultés
 - Des lieux, des liens, des corps abîmés

« [Père] : Ah ouais c'était invivable ! C'était invivable parc'que... parc'que beh quand on s'met à table, forcément le truc qui r'vient sur l'tapis, c'est une connerie qu'il a fait à droite, une connerie qu'il a fait à gauche, donc euh... les autres gamins beh euh... pendant qu'on s'occupait d'Clément, beh on s'occupait pas d'eux, puis après beh nous on était pas forcément toujours d'accord sur certaines choses, donc on arrivait à s'engueuler tous les deux, etc. ["mm"] et euh... j'veux dire ça prenait euh... ça prenait 90 % du temps à la maison quoi. C'est ça qui nous prenait la tête quoi, voilà. ["mm"] [...] Ouais, mais j'veux dire s'il était resté ici on en serait où ? P't-être on s'rait plus ensemble, p't-être... j'en sais rien !

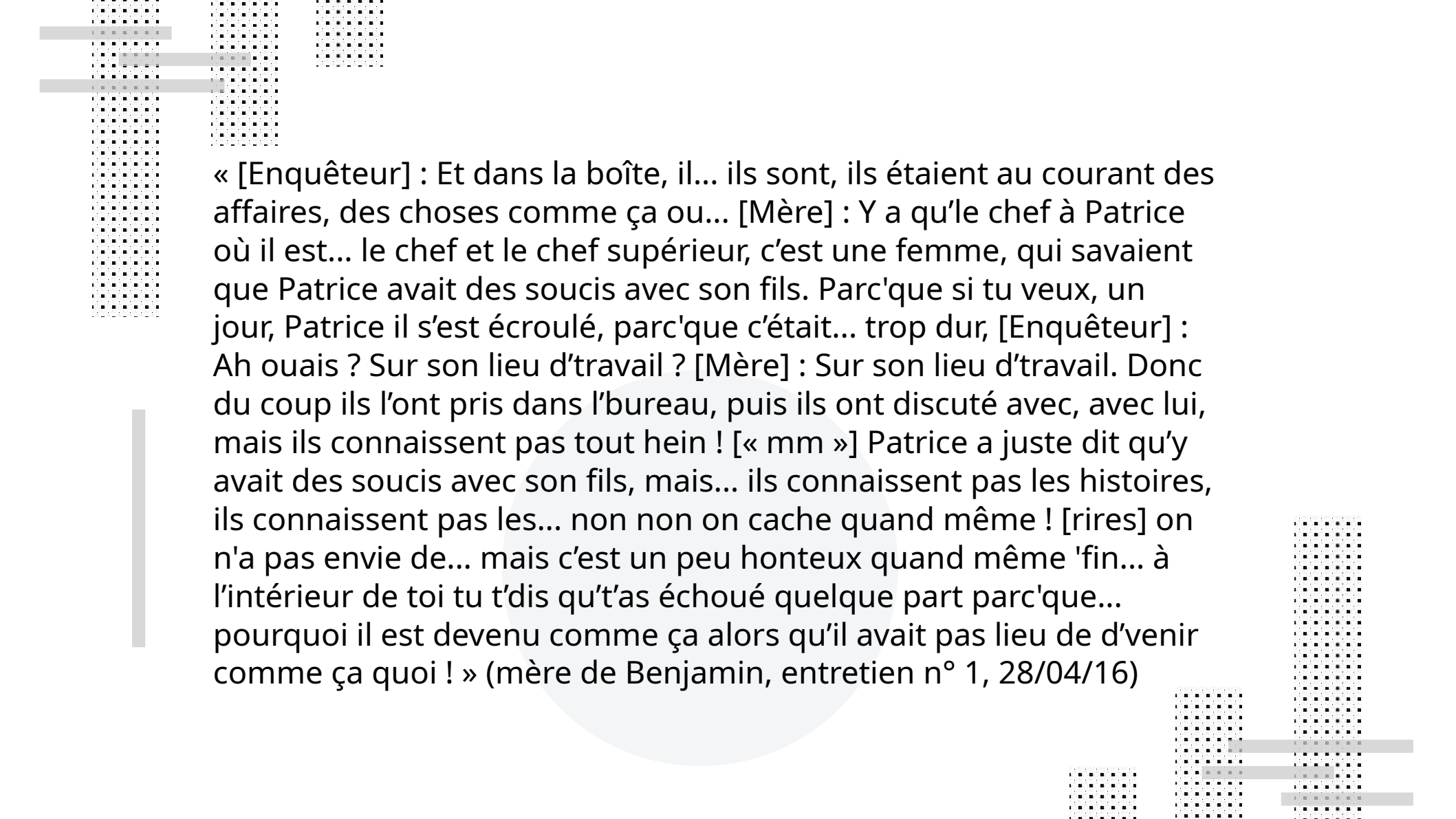
[Compagne_Père] : Ah beh j'pense que, oui on aurait pas pu tenir euh... [Père] : Parc'qu'on était... parc'qu'on était au taquet quoi j'veux dire euh... le moindre truc, qu'ce soit d'un côté ou d'l'autre euh... on s'énervait euh... voilà.. mais clairement quoi [Compagne_Père] : Parc'qu'il prenait aussi... voilà, c'est... on criait, voilà [Père] : On s'en occupait plus !

[Compagne_Père] : On avait plus d'patience, rien du tout ! [Père] : On s'en occupait même plus des gamins, c'était tiens mange, va t'doucher, va au lit, va à l'école, tiens mange, va t'doucher, va au lit, on avait plus d'temps, parc'que tout notre temps il était pris euh...

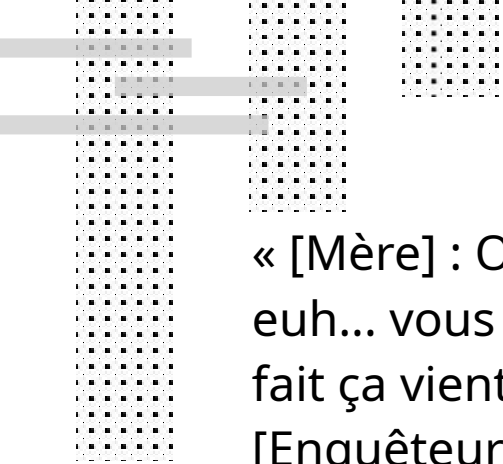
[Compagne_Père] : C'est vrai qu'c'était dur hein... [Père] : Et euh... j'veux dire moi ça m'prenait, puis après à côté d'ça y a aussi les soucis qu'on a nous au boulot, enfin y a plein d'autre chose quoi ! » (père et belle-mère de Clément, entretien n° 1, 13/04/16)



« [Mère] : Parc'qu'autrement le jour même j'étais r'trouvée... j'allais à l'hôpital ! Tellement [Jean-Marie] en avait après moi, qu'il aurait pu m'rentre d'dans. ["ah de..."] les deux personnes auraient pas été là j'étais partie à l'hôpital. [Enquêteur] : C'tait qui les deux personnes... [Mère] : C'était euh... [Enquêteur] : ... qui vous ont aidé... ? [Mère] : Mon copain, ex-copain, parc'que... d'façon à cause de ça j'suis plus avec. Et un... autre monsieur que j'connaissais qu'est venu. » (mère de Jean-Marie, entretien n° 1, 24/06/15)



« [Enquêteur] : Et dans la boîte, il... ils sont, ils étaient au courant des affaires, des choses comme ça ou... [Mère] : Y a qu'le chef à Patrice où il est... le chef et le chef supérieur, c'est une femme, qui savaient que Patrice avait des soucis avec son fils. Parc'que si tu veux, un jour, Patrice il s'est écroulé, parc'que c'était... trop dur, [Enquêteur] : Ah ouais ? Sur son lieu d'travail ? [Mère] : Sur son lieu d'travail. Donc du coup ils l'ont pris dans l'bureau, puis ils ont discuté avec, avec lui, mais ils connaissent pas tout hein ! [« mm »] Patrice a juste dit qu'y avait des soucis avec son fils, mais... ils connaissent pas les histoires, ils connaissent pas les... non non on cache quand même ! [rires] on n'a pas envie de... mais c'est un peu honteux quand même 'fin... à l'intérieur de toi tu t'dis qu't'as échoué quelque part parc'que... pourquoi il est devenu comme ça alors qu'il avait pas lieu de d'venir comme ça quoi ! » (mère de Benjamin, entretien n° 1, 28/04/16)

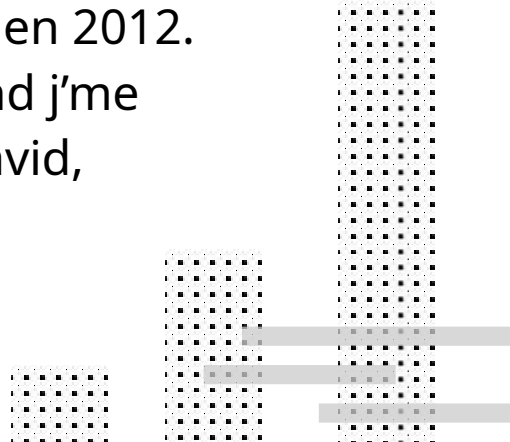


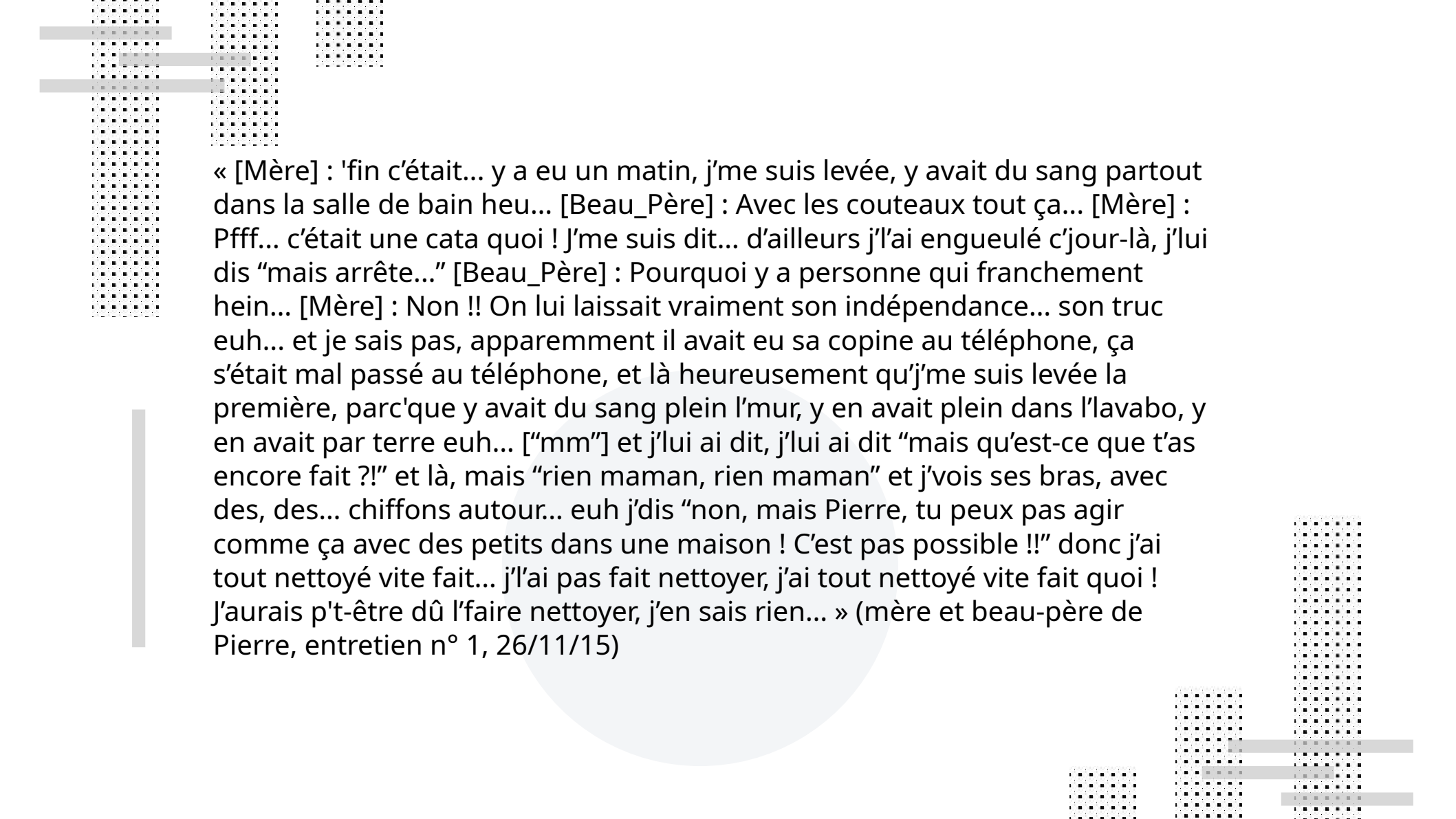
« [Mère] : Oui oui, ça me... c'est ouais ça m'prend une énergie, euh... vous savez, si j'ai cette maladie, là, vous savez ? ["ouais"] en fait ça vient d'un stress, ça vient du stress cette maladie.

[Enquêteur] : Ah les médecins vous ont expliqué ça ? [Mère] : Oui ou ça vient d'un choc, d'un stress, tout ça ["ah ouais ?"] Beh... j'peux pas dire qu'j'ai pas eu de stress dans ma vie hein !

[Enquêteur] : Et la maladie elle s'est déclarée quand elle ?

[Mère] : Euh... 2013, ["2013.."] donc en fait euh... Victor et David avaient été porté plainte contre moi pour maltraitance en 2012. ["ouais"] Et même je l'vois là quand j'suis stressée, quand j'me fais du souci et tout, j'ai, j'ai mal partout ! » (mère de David, entretien n° 7, 28/11/16)





« [Mère] : 'fin c'était... y a eu un matin, j'me suis levée, y avait du sang partout dans la salle de bain heu... [Beau_Père] : Avec les couteaux tout ça... [Mère] : Pfff... c'était une cata quoi ! J'me suis dit... d'ailleurs j'l'ai engueulé c'jour-là, j'lui dis "mais arrête..." [Beau_Père] : Pourquoi y a personne qui franchement hein... [Mère] : Non !! On lui laissait vraiment son indépendance... son truc euh... et je sais pas, apparemment il avait eu sa copine au téléphone, ça s'était mal passé au téléphone, et là heureusement qu'j'me suis levée la première, parc'que y avait du sang plein l'mur, y en avait plein dans l'avabo, y en avait par terre euh... ["mm"] et j'lui ai dit, j'lui ai dit "mais qu'est-ce que t'as encore fait ?!" et là, mais "rien maman, rien maman" et j'vois ses bras, avec des, des... chiffons autour... euh j'dis "non, mais Pierre, tu peux pas agir comme ça avec des petits dans une maison ! C'est pas possible !!" donc j'ai tout nettoyé vite fait... j'l'ai pas fait nettoyer, j'ai tout nettoyé vite fait quoi ! J'aurais p't-être dû l'faire nettoyer, j'en sais rien... » (mère et beau-père de Pierre, entretien n° 1, 26/11/15)

3 – Un exemple d'application du modèle : la judiciarisation des « désordres » familiaux

b) 2^e temps : les **régulations** des désordres familiaux

- ... affaiblis et qui montrent leurs limites
 - Un encadrement parental fluctuant et éprouvé par les difficultés
 - Des lieux, des liens, des corps abîmés
 - La production sociale de la honte, de la peur, de la colère

3 – Un exemple d'application du modèle : la judiciarisation des « désordres » familiaux

c) 3^e temps : la **délégation de la régulation**

- De premières sollicitations institutionnelles ineffectives
 - Des aides éducatives décevantes : des demandes sans réponse, le soupçon institutionnel, la mise en accusation parentale, des diagnostics institutionnels pris dans les conflits familiaux

3 – Un exemple d'application du modèle : la judiciarisation des « désordres » familiaux

« [Mère] : Et puis ici je tannais les assistantes sociales en disant "Pierre arrive, il a besoin absolument en urgence, d'éducateurs, de psychologues, tout ça" on m'a donné rendez-vous, il est arrivé le samedi, on m'a donné rendez-vous pour le mardi, et quand je suis arrivée, donc euh... moi mon assistante sociale c'est madame Le Guen, et euh... donc elle a écouté Pierre, Pierre il a été très explicite là-d'ssus en disant "moi j'ai besoin vraiment d quelqu'un... il m'faut absolument un éducateur, je sais qu'il faut quelqu'un pour m'aider, il m'faut des psychologues", il l'a dit devant elle ["mm"] et elle, elle a noté "oh je crois pas qu'ce soit très urgent..." j'dis c'est une blague ?! J'lui ai dit "si c'est urgent, il faut que vous m'aidiez !" j'dis "Pierre là il va pas s'en sortir comme ça tout seul. Il faut quelqu'un en urgence". Elle m'dit "oui, mais vous comprenez, les dossiers sont longs", j'dis "oui j'veux bien l'comprendre", mais j'dis "là, c'est une question de, de... de sécurité !" J'dis c'est pas une question de, "ho, il va faire une petit bêtise c'est pas grave !" J'dis "là c'est une question de sécurité, de violences, de drogues, de tout ça", 'fin... ["mm"] j'dis "faut bouger !" Beh oui, mais ils ont pas bougé assez vite hein ! » (mère de Pierre et son mari, entretien n° 1, 26/11/15)

3 – Un exemple d'application du modèle : la judiciarisation des « désordres » familiaux

« [Mère] : il savait c'qu'il voulait dire à c'mec, donc il avait réussi à s'le mettre dans la poche, et l'problème c'est qu'à chaque fois qu'on y allait, c'est toujours à moi, il m'faisait toujours des r'proches euh... ce, ce, ce monsieur, oui, vous devriez faire ci... beh attendez, quand je r'trouve du tabac plein sa chambre, qui pue la cigarette, c'est pas... OK il garde le tabac d'quelqu'un, mais il fume aussi quoi ! "Mais pas forcément..." Arrivé un moment faut pas exagérer quoi. Alors j'ai dit stop ! Terminé ! Prendre du temps en plus... à l'époque en plus j'étais embauché chez Buropost, moi prendre du temps, sur mon temps d'boulot, j'le faisais en général entre midi, moi j'avais une pause d'une heure le midi, donc j'faisais ça entre midi avec lui, c'qui fait qu'lui après il arrive au collègue à une heure moins l'quart, une heure, moi je r'prenais l'boulot quoi ! » (mère de Tonio, entretien n° 1, 10/02/15)

3 – Un exemple d'application du modèle : la judiciarisation des « désordres » familiaux

c) 3^e temps : la **délégation de la régulation**

- De premières sollicitations institutionnelles ineffectives
 - Des aides éducatives décevantes : des demandes sans réponse, le soupçon institutionnel, la mise en accusation parentale, des diagnostics institutionnels pris dans les conflits familiaux
 - Des sollicitations des forces de l'ordre source de conflits
 - Les interprétations inconciliables des scènes de désunion familiale


3 – Un exemple d'application du modèle : la judiciarisation des « désordres » familiaux

c) 3^e temps : la **délégation de la régulation**

- Le dépôt de plainte intrafamilial, le cas de la plainte de la mère de Nathan contre son propre fils :
 - Une situation « déjà parlée » dans la famille et avec les institutions
 - Les conditions d'une nouvelle expression des faits
 - La conversion de la mère à l'acceptation de l'issue de la plainte
 - Fermer toute porte de sortie jusqu'à celle de la gendarmerie
- Plainte levier du travail éducatif VS plainte symptôme des désordres familiaux : quand la lecture institutionnelle de la plainte conditionne la suite du parcours



Merci pour votre attention !



Publications liées à cette recherche en libre accès :

<https://cv.hal.science/guillaume-teillet>

